

CAHART, Pierre. *Le livre français a-t-il un avenir ? Rapport au ministre de la culture et de la communication, décembre 1987.* Paris, La Documentation française, 1988. 181 p. (Collection des rapports officiels)

Jean-Rémi Brault

Volume 35, numéro 2, avril-juin 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028133ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028133ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brault, J.-R. (1989). Compte rendu de [CAHART, Pierre. *Le livre français a-t-il un avenir ? Rapport au ministre de la culture et de la communication, décembre 1987.* Paris, La Documentation française, 1988. 181 p. (Collection des rapports officiels)]. *Documentation et bibliothèques*, 35(2), 64–66.
<https://doi.org/10.7202/1028133ar>

Ces deux pôles de structuration ou principes de légitimité indiqueraient le passage de la représentation d'un savoir (conservation) à l'accès aux connaissances (diffusion) sous l'effet de l'innovation technologique et de la transformation de la demande.

La lecture de l'ouvrage nous amène à penser qu'il se serait produit une certaine dissociation des objets de la bibliothèque et du métier de bibliothécaire au cours de leur évolution. En effet, la conservation d'un savoir et de la documentation était jadis le même objet du bibliothécaire et de la bibliothèque. Maintenant, l'objet de la profession consiste plutôt en un ensemble de connaissances scientifiques, de techniques et de méthodes éprouvées et vérifiées en vue d'assurer le repérage, la transmission, la circulation et la diffusion de « l'information enregistrée » qui est l'objet de la bibliothèque.

Il n'exite pas, à notre connaissance, une étude semblable sur la profession de la bibliothéconomie au Québec. Néanmoins, on pourrait observer certains éléments de comparaison à la lecture des quelques ouvrages ou articles québécois sur la profession, notamment celui d'André Cossette (*Humanisme et bibliothèques*, ASTED, 1976) et de rapports de congrès de bibliothécaires. Ainsi, par exemple, sous l'effet de la politique gouvernementale du Québec en matière de bibliothèque et de l'élargissement d'un public lecteur plus scolarisé, la profession de bibliothécaire s'est rajeunie, popularisée et spécialisée de manière à se constituer un « corpus scientifique autonome » et à devenir une profession « d'avant-garde » avec le développement des sciences et des techniques de communication et de l'information. L'action quasi bénévole du bibliothécaire était jadis justifiée par une idéologie religieuse et humaniste alors qu'elle est maintenant soutenue financièrement et appuyée par une idéologie scientifique.

Les résultats de cette étude d'une grande envergure apportent donc un nouvel éclairage sur l'évolution de la profession de bibliothécaire en France. Cet ouvrage ainsi que l'importante bibliographie (p. 207-215), dont s'est inspirée l'auteure dans l'élaboration de son cadre conceptuel d'analyse, pourraient alimenter les travaux de recherche encore peu nombreux au Québec dans le domaine de la bibliothéconomie.

Gilbert Gagnon

Ministère des Affaires culturelles
Québec

CAHART, Pierre. *Le livre français a-t-il un avenir? Rapport au ministre de la culture et de la communication, décembre 1987. Paris, La Documentation française, 1988. 181p. (Collection des rapports officiels)*

Existe-t-il un présumé malade, autre que le livre, qui ait été autant ausculté, scruté sous toutes les coutures, examiné sous tous ses angles, puis constamment déclaré moribond, mais qui a continué de vivre avec un espoir de survie de plus en plus optimiste. Dans combien de pays ne s'est-on pas penché sur ce beau « cas », en multipliant les enquêtes, les études socio-économico-culturelles, les recherches, les thèses, les commissions royales ou républicaines.

Un relevé exhaustif de ces études fournirait sans doute la matière d'une bibliographie qui en étonnerait certains. Seulement au Canada et au Québec, on se rappellera une étude sur « l'édition en langue française au Canada en 1962 », réalisée par le ministère des Affaires culturelles qui venait de naître. Cette étude a précédé de deux ans le « rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec » dit « rapport Bouchard ». Puis, en 1974, pour ne mentionner que quelques points de référence, Yves Lussier et Albert Melançon proposent les « premiers éléments pour l'élaboration d'une politique du livre ». Deux ans plus tard, c'est la firme Drouin, Paquin et Associés qui procédait à une « étude sur le commerce du livre au Québec ». En 1977, on récidivait avec un long « mémoire sur une politique du livre et de la lecture au Québec ». Et la série se poursuit.

Et aux États-Unis, on a connu le rapport Pehrsson, parmi bien d'autres. Quant à la France, parmi les plus récentes études, mentionnons que Bernard Pingaud et Jean-Claude Parreau ont produit en 1982 une monumentale et fort intéressante étude « pour une politique nouvelle du livre et de la lecture ». Et maintenant, voici qu'on pose la question eschatologique: le livre français a-t-il un avenir?

L'auteur de cette étude veut bien répondre par l'affirmative et accorde au livre un sursis, mais il le fait avec un optimisme fort prudent. « Si le livre français n'est pas vraiment en crise, écrit-il, il connaît une phase de stagnation ». Car, selon lui, « l'éclat du livre français dissimule mal une double faiblesse: trop peu

de volumes produits et vendus, trop peu de titres publiés». Voilà qui étonnera toutes les personnes qui fréquentent un tant soit peu les bibliothèques et les librairies. Pourtant, les comparaisons avec la production des pays comme, entre autres, le Royaume-Uni, la République fédérale allemande et les États-Unis, suffisent en effet à démontrer que la France publie moins de titres et moins de volumes que plusieurs pays, toute pondération avec les statistiques démographiques étant faite.

Ce qui est moins facile à évaluer, c'est la qualité des publications. Pourtant, Pierre Cahart déplore qu'il y ait sur le marché des livres français «trop de livres bâclés. Trop d'ouvrages écrits pour une consommation immédiate». Si cette situation est la même dans tous les pays, si la quantité ne se justifie pas par la qualité, ne serait-ce pas là un problème de civilisation qui veut qu'on planifie beaucoup de choses par le bas.

Quoi qu'il en soit, le livre survit dans une situation précaire. L'auteur analyse certaines causes de cette situation : «appétit de lecture qui s'émousse», et aussi «une structure éditoriale qui préserve un certain pluralisme» et qui, par conséquent, offre aux lecteurs potentiels une grande variété de produits.

En tant que consommateur de livres, le lecteur s'arrête un bon moment au chapitre qui traite les librairies de «maillon faible de la chaîne». Conscient que cette institution culturelle et commerciale constitue l'intermédiaire habituel entre le lecteur-consommateur et l'auteur-éditeur-distributeur, l'auteur nous rassure en affirmant que cette faiblesse origine justement du souci des libraires de donner le meilleur service possible, et de répondre

positivement à toutes les demandes des clients, même les plus exigeantes. Et il conclut que, malgré les problèmes inhérents à ce genre de commerce, «ce n'est pas vraiment la faillite qui menace les libraires, mais la difficulté de trouver des successeurs. Leurs héritiers, quand ils en ont, hésitent à s'engager dans une activité peu lucrative». Comme quoi, les problèmes démographiques ne sont pas l'apanage exclusif du Québec.

Parlant du Québec, le lecteur québécois, même celui qui ne veut pas verser dans le nombrilisme pathologique, s'étonne du peu d'intérêt et de préoccupation que l'auteur manifeste pour l'exportation du livre français au Québec et, évidemment, du silence absolu qui imprègne la présence du livre québécois francophone en France. Il s'intéresse à «la librairie française de Copenhague», à celle de Hambourg, à celle de Washington (qui appartient aux Éditions Hatier), à celle du Caire, en Egypte. Pourtant, avoue-t-il, «la moitié de nos exportations s'effectuent vers les trois pays francophones développés : Belgique, Canada et Suisse. Le reste est une poussière de petits chiffres». Puisque le Québec ne figure pas dans les poussières, nous aurions été intéressés par ses commentaires sur cette situation.

L'auteur termine son étude en émettant, comme il convient, des «suggestions», au total 42, qui s'adressent soit aux pouvoirs publics, soit aux professionnels, soit «à la fois aux pouvoirs publics et aux professionnels». Si certaines de ces suggestions sont vraiment spécifiques à la France ou à la Communauté économique européenne (CEE), d'autres présentent un caractère sinon universel, du moins facilement exportable. Ainsi, par exemple, quand Pierre Cahart recommande de «réorienter l'enseignement du français vers les

LIBRAIRIE

Citation

PAPETERIE

Librairie Agréée

Fournitures de bureau - Papeterie
Mobiliier de bureau - Livres

Yvon Daigneault
Dir. Service aux Collectivités

Succursale :

Service aux Collectivités

2025, Edouard, St-Hubert

(Québec) J4T 1Z5

(514) 671-6071

Siège Social

7,400, Boul. Taschereau

(Place Portobello), Brossard

(Québec) J4W 1M9

(514) 465-0460

comptes rendus de lecture » (p. 30), de « rétablir les distributions de prix dans les établissements d'enseignement » (p. 31), de « concrétiser le projet d'une grande émission littéraire à TF 1 » (nous dirions : à Radio-Canada) (p. 159), d'« éviter que les articles de critique ne paraissent trop tard » (p. 155), voilà quelques exemples de suggestions qu'on aurait intérêt à retenir et à appliquer dans notre pays.

En somme, cette étude présente, à bien des égards, beaucoup d'intérêt pour toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir du livre en général, et à l'avenir du livre français en particulier. Car, malgré tout, malgré les difficultés qu'il rencontre, le livre survivra, l'auteur nous l'affirme. Et c'est pour que « le livre demeure bien vivant » qu'il a produit ce rapport. Il est probable que Pierre Cahart accepterait volontiers cette affirmation de Allan Bloom dans son *Essai sur le déclin de la culture américaine* (p. 69): « Seuls ceux qui sont disposés à courir des risques et prêts à croire à l'improbable sont aptes désormais à tenter l'aventure du livre ».

Jean-Rémi Brault
Montréal

Le dictionnaire du cinéma québécois, sous la direction de Michel Coulombe et Marcel Jean. Montréal, Boréal, 1988. xxv, 530 p.

Dix ans après la publication d'un premier *Dictionnaire du cinéma québécois* chez Fides en 1978 (Michel Houle et Alain Julien), les Éditions du Boréal lançaient à la fin de 1988 *Le dictionnaire du cinéma québécois*. L'ouvrage propose un inventaire relativement complet de la cinématographie nationale depuis les débuts jusqu'à maintenant. Il se divise en trois parties d'inégales longueurs: une section de notices (480 pages), une filmographie (40 pages) et une bibliographie (2 pages).

La liste des collaborateurs comprend 62 noms: des critiques, des professeurs de cinéma et des chercheurs. Le comité de rédaction, dirigé par Michel Coulombe (directeur des Rendez-vous du cinéma québécois) et Marcel Jean (professeur de cinéma et critique au *Devoir*), est composé de Louise Carrière du Cégep du Vieux-Montréal, de Michel Euvarard de l'Université Concordia, de Michel Larouche de l'Université de Montréal et de Pierre Véronneau de la Cinémathèque québécoise.

La première partie comprend plus de 650 entrées (contre 150 dans le dictionnaire de Houle et Julien). Aux notices sur les réalisateurs, les scénaristes, les acteurs, les producteurs et les techniciens s'ajoutent 39 articles de synthèse sur différents aspects de notre cinématographie nationale. Le dictionnaire s'en tient, comme son titre le laisse supposer, aux artisans, francophones et anglophones, dont la carrière cinématographique s'est principalement déroulée au Québec (ou se déroule actuellement au Québec); en effet, la majeure partie des notices concerne les personnes vivantes.

Les notices biographiques sont classées au patronyme usuel; le cas échéant, le patronyme d'origine figure entre parenthèses. La liste des fonctions ne tient compte que des emplois relatifs au cinéma. De plus, cette liste ne cherche pas à être exhaustive, puisqu'elle fait mention uniquement des occupations jugées significatives dans la carrière d'une personne. Lorsque les renseignements étaient disponibles, le lieu et l'année de naissance, et éventuellement de décès, ont été indiqués, entre parenthèses, à la suite de l'énumération des fonctions. Dans les entrées biographiques, les titres des films sont indiqués en italique. Chaque film cité est accompagné du nom de son ou de ses réalisateurs, de sa datation et d'une précision quant à la longueur. La date du film est généralement celle du copyright. Les entrées biographiques ne contiennent pas toutes une filmographie exhaustive (certains techniciens ont travaillé sur plus de 1 000 films).

Intercalées parmi les notices biographiques, les entrées générales proposent des petits dossiers sur différents aspects du cinéma québécois: la production, l'exploitation, la distribution, l'enseignement, les festivals, les associations, les revues, la censure, les législations, les grands organismes reliés au domaine, le cinéma d'animation, direct, expérimental et régional, les rapports du cinéma avec la télévision et la vidéo, etc. Pour les entrées portant sur les institutions, les données ont été rassemblées sous l'appellation actuelle ou le nom le plus récent. On fait dans chaque cas les renvois appropriés. On trouve aussi une autre forme de renvoi dans le dictionnaire: l'astérisque après un patronyme indique la présence d'une notice biographique à cette personne.

La seconde partie du dictionnaire propose une filmographie de 333 films québécois de